

Bordereau de collecte de Taxe d'Apprentissage 2022

Collège François Rabelais
Section Enseignement
Général et Professionnel Adapté
42 Rue du coteau Saint Hubert
79000 NIORT

La collecte de la Taxe d'Apprentissage est calculée sur 0.68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer la découverte professionnelle sur nos plateaux techniques. **Mais c'est à vous de choisir le bénéficiaire.**

Le collège François Rabelais est habilité à recevoir cette taxe.

Vous pouvez donc flécher votre versement sur notre Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté et ses plateaux techniques permettant une découverte professionnelle variée et procéder au paiement direct.

Pour nous verser cette taxe, deux modes de paiement :

- Virement sur le compte bancaire du collège (préciser le libellé – TA + SIREN)
 - o IBAN : FR76 1007 1790 0000 0010 0256 591
 - o BIC : TRPUFRP1
- Chèque bancaire à l'ordre du collège concerné (Collège François Rabelais)

Merci de nous retourner les informations ci-dessous et de nous retourner ce bordereau à l'adresse mail : ce.079007101@ac-poitiers.fr :

RENSEIGNEMENT SUR L'ENTREPRISE :

Nom de l'entreprise :
Raison sociale (si différente) :
SIRET :
Adresse :
Code Postal :
Téléphone :
Interlocuteur :
Mail :

Si vous avez des questions, vous pouvez joindre :

- Mme Leroy – la Gestionnaire du collège – 05 49 73 37 50 – Choix 3
- Mme Rochaud – La directrice de la SEGPA – 05 49 73 37 50 – Choix 2

Bordereau de collecte de Taxe d'Apprentissage 2022

Collège Pierre et Marie Curie
Section Enseignement
Général et Professionnel Adapté
175 av du Marechal Lederic
79000 NIORT

La collecte de la Taxe d'Apprentissage est calculée sur 0.68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer la découverte professionnelle sur nos plateaux techniques. **Mais c'est à vous de choisir le bénéficiaire.**

Le collège Pierre et Marie Curie est habilité à recevoir cette taxe.

Vous pouvez donc flécher votre versement sur notre Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté et ses plateaux techniques permettant une découverte professionnelle variée et procéder au paiement direct.

Pour nous verser cette taxe, deux modes de paiement :

- Virement sur le compte bancaire du collège (préciser le libellé – TA + SIREN)
 - o IBAN : FR76 1007 1790 0000 0010 0256 979
 - o BIC : TRPUFRP1
- Chèque bancaire à l'ordre du collège concerné (Collège Pierre et Marie Curie)

Merci de nous retourner les informations ci-dessous et de nous retourner ce bordereau à l'adresse mail : ce.0790052c@ac-poitiers.fr :

RENSEIGNEMENT SUR L'ENTREPRISE :

Nom de l'entreprise :
Raison sociale (si différente) :
SIRET :
Adresse :
Code Postal :
Téléphone :
Interlocuteur :
Mail :

Si vous avez des questions, vous pouvez joindre :

- Mme Bertrand – la Gestionnaire du collège – 05 49 77 17 43 – Choix 2
- Mme Charry – La directrice de la SEGPA – 05 49 77 17 40 – Choix 5